

Reçu par EFSD
le 25/04/2024
Nouveau

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE COLLABORATION

ENTRE

Reçu par le jeudi,
25/04/2024

COMINIÈRE

ET

CEMAI

[Signature]
chargé d'Administration
SABE/Division



PREAMBULE

- a) Attendu que les Parties ont signé le 25.104.2024 un contrat de collaboration pour l'encadrement des exploitants miniers dans les périmètres miniers dans les sites de Djibende Dragon, Ngobo dans le territoire de manono ;
- b) Considérant que le contrat de collaboration a donné des résultats satisfaisants dans la maîtrise des activités au sein desdits périmètres ;
- c) Attendu que les signataires du contrat reconnaissent que la plupart de minerais acheter à Manono provient principalement des concessions de la COMINIÈRE ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Reçu par le jeudi, 25/04/2024
Bureau

[Signature]

Le présent avenant a pour objet le paiement des royalties au concessionnaire par toutes les entités de traitements opérationnels (ou installer) dans le territoire de Manono.

- Cassitérite 0,25\$/kg
- Coltan 0,80\$/kg
- Le poids à payer suivra les statiques des services Mine et Saemape
- **KATANGA MINERAL** payera directement dans le compte du Concessionnaire avant toute expédition.

ARTICLE 2 : CAS DE NON-PAIEMENT

En cas de non-paiement, le Concessionnaire se réserve le droit d'empêcher toute expédition.

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS DU CONTRAT

Toutes les autres dispositions ou mieux, le reste du contenu du Contrat de collaboration du **25.10.4.1...** / 2024 demeure inchangée.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Avenant à **MANONO**, **25.10.4.1...** 2024, en deux exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu un exemplaire original.

Pour la COOPERATIVE

NKULU WAMANYINGA JULES
Charge d'Administration
& de devoir de diligence
081 1427 860

CHAMBRE DE MINE/.....

Pour ENTITE DE TRAITEMENT

.....**KATA MISA MUBUKI HENRI**
DIRECTEUR GENERAL
09773 9388



VISA COMINIÈRE

ADALBERT KALUME
REPRESENTANT DE LA CEM.

Avenant n°1

Page 2 sur 2

(Handwritten signature)